

du terrorisme et le crime transnational permet d'organiser la collaboration entre les tribunaux du Vatican et ceux d'autres États.

À la question : « la liberté de religion est-elle reconnue en droit constitutionnel français ? », Jean-Marie Woehrling apporte une réponse qui peut surprendre : la place de cette liberté n'est nullement définie de manière claire dans le bloc de constitutionnalité. Cette situation le conduit dès lors à examiner les incidences de cette situation sur l'exercice effectif de la liberté de religion : cette liberté, qui s'exerce seulement à l'intérieur de la sphère concédée à la religion, est en définitive réduite à la seule liberté du culte. L'auteur laisse supposer que la conjonction des influences européennes et de l'évolution du contexte religieux pourrait (devrait ?) logiquement conduire, sur le plan constitutionnel, à « un plus grand affermissement de la liberté de religion » (p. 576).

L'islam se trouve au cœur de trois contributions. Thierry Rambaud prend appui sur le lancement, en 2010, des études d'islamologie à la Faculté de droit de Strasbourg pour présenter une plaidoirie en faveur d'une prise en considération des principes fondamentaux du droit public musulman dans le champ des études du droit constitutionnel comparé ; pareille ouverture suppose, selon lui, la reconnaissance d'un droit constitutionnel de l'altérité et l'ouverture à d'autres cultures juridiques. Les deux autres études ont trait au cadre et aux modalités de la formation. Franck Frégosi s'attache à faire la genèse de cette question de la formation, en France, des « cadres religieux musulmans », au-delà des seuls imâms. Anne-Laure Zwilling observe, chiffres à l'appui, que la clientèle, à Strasbourg, du master « Islamologie » et du diplôme d'université « Droit, Société et pluralité des religions », dont elle retrace la genèse et les premières étapes du développement, concerne finalement moins les futurs imams que des étudiants en quête de savoir et de compétence universitaires ; l'un des principaux enjeux lui paraît résider dans l'apprentissage d'une approche critique et dans l'ancrage d'un débat scientifique sur l'islam, à l'instar des autres religions. Franck Frégosi estime à cet égard que l'un des défis majeurs qui attend le champ de la formation est de « présenter un panel diversifié des lectures possibles de l'islam » (p. 467), et ce, d'un point de vue non seulement historique et juridique, mais également théologique et spirituel.

Comme preuve attestant des atouts de l'interdisciplinarité, Jean-Paul Willaime choisit de faire de sa contribution un compte rendu

d'expérience personnelle, celle de la rencontre et de la collaboration entre le sociologue du protestantisme qu'il est et le juriste fin connaisseur du monde catholique qu'est F. Messner. On comprend que l'appartenance au même milieu strasbourgeois des deux chercheurs n'a pas compté pour rien dans ces échanges, mais il y a plus : la claire volonté d'entrecroiser les regards disciplinaires et de jouer la carte de l'hybridation des savoirs et des approches. Les approches juridiques permettent d'exposer de façon concrète et rigoureuse une situation, celle par exemple des relations Église-État, tandis que les approches sociologiques décrivent et mesurent, au-delà même des pratiques, les représentations et les conceptions religieuses, qui sont aujourd'hui plus qu'hier « travaillées » par des dynamiques transnationales. Le débat entre le droit canonique et la théologie que développe Rik Torfs montre lui aussi, sur le plan de l'argumentation juridique, quels sont les attraits que comporte le franchissement des frontières disciplinaires. Jean-Luc Hiebel prolonge cette réflexion sur le terrain plus singulier des relations entre le canoniste et le théologien de la pastorale, à propos du *motu proprio* d'octobre 2010 par lequel Benoît XVI a constitué un nouvel organe de la Curie romaine : le Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation ; l'auteur place la création de cette instance au rang d'« acte « politique » » (p. 290).

L'exemplarité et la fécondité de telles formes de coopération et de transversalité sont peut-être la meilleure façon de souligner l'intérêt que présente tout ouvrage d'hommage : celui de la confrontation, bien qu'en large partie non-intentionnelle et incontrôlée et donc laissée à la libre initiative du lecteur, à l'altérité des thématiques et des démarches, à la diversité des approches et à la découverte de nouveaux champs d'investigation. On ne saurait être surpris que la personnalité et l'œuvre de F. Messner en offrent ici la fructueuse occasion.

Jacques Palard

Myriam DENIEL-TERNANT

Ecclésiastiques en débauche (1700-1790)

Préface de Monique Cottret

Paris, Champ Vallon, coll. « Époques », 2017, 386 p.

Annexes, sources, bibliographie

Dans les formes anciennes de pornographie, le curé et le moine sont omniprésents. Par anticléricalisme probablement. Mais aussi parce

que ces figures remarquables, comme le montre Myriam Deniel-Ternant, ont une sexualité. Sexualité nécessairement débauchée, puisqu'ils sont contraints à la continence. Au XVIII^e siècle, pour ces hommes la vie maritale tout comme la fréquentation de prostituées ou les relations homosexuelles sont à l'origine de rapports de surveillance, d'arrestations et de condamnations, de la part à la fois du pouvoir séculier et des autorités religieuses, dans un contexte où la séparation des pouvoirs de contrainte des uns et des autres est encore l'enjeu de luttes intenses (bien relatée dans le chapitre trois).

Soulignons tout d'abord que Myriam Deniel-Ternant laisse la parole aux textes policiers, interrogatoires et descriptions. Le vocabulaire est parfois chaste et réservé, mais les petites et grandes perversions y sont décrites avec précision. On y découvre ainsi, par exemple (p. 119), un prêtre du diocèse de Paris surpris en compagnie de deux prostituées (Félix et Julie) : « Dans un mouvement de curiosité [voulant] connaître plus parfaitement les parties extérieures de la génération de la femme, [il] a levé les jupes et les chemises desdites Félix et Julie, a examiné leurs parties de la génération et distinctive du sexe, et a quitté ses habits et ses revêtu d'habits de femme, qui lui ont été prêtés par les dites Félix et Julie, et [il] s'est fait appliquer par elles du rouge et des mouches sur le visage. »

Des sources riches, donc, mais des sources incomplètes. Elles sont disparates et partielles, centrées sur Paris. Quelques documents complets existent (concernant les embastillements, ou le Parlement de Paris). Les autres sources sont produites à des moments précis dans des contextes précis : surveillance des sodomites, recueils produits par quelques policiers qui documentaient leur travail, « chasse aux prêtres » dans les années 1760. En bref, il n'y a pas, au long du XVIII^e siècle, de corps spécialisé dans la police morale des ecclésiastiques. Les sources policières et judiciaires, dans leur richesse, écrasent l'intimité du clerc : les aveux sont extorqués, les paroles retranscrites, les descriptions extérieures. Aucun journal intime, aucune autobiographie, aucune lettre entre amants ne viennent préciser comment la sexualité a pu être vécue. Le point de vue est celui de l'ordre public.

Dans le premier chapitre, l'Auteur revient sur les fonctions du curé au XVIII^e siècle, qui doit apporter aide spirituelle, sanitaire, intellectuelle, sociale, mais parfois judiciaire et administrative. C'est une figure centrale qui, dans son presbytère, doit incarner l'exemplarité, est qui est aussi chargée de la surveillance morale de ses paroissiens.

À ce titre, il fait l'objet d'une surveillance constante : de la part de ses paroissiens (rapides à exercer leur vengeance en cas de dérapage), de la part des autres ecclésiastiques, de la part de sa hiérarchie. Mais aussi (chapitre deux) de la part de la police, qui se professionnalise à partir de la fin du XVII^e siècle : les ecclésiastiques y sont présents « au même titre que les laïcs » (p. 70), mais une attention particulière est faite au « mauvais prêtre » dont le comportement peut entacher toute la réputation de sa famille.

À partir du milieu du XVIII^e siècle, une « chasse aux prêtres » se met en place à Paris : en un peu plus de 20 ans, 807 « mauvais prêtres » sont enregistrés par la police. Les raisons de cette chasse aux prêtres sont complexes à démêler : l'Archevêque de Paris s'oppose aux jansénistes, le lieutenant de police (soutenu par les jansénistes) cherche à surveiller les jésuites, le Roi cherche à domestiquer un ordre divisé... Un véritable espionnage policier se met en place : les prostituées, par exemple, doivent avertir la police si leur client est un ecclésiastique. Le clergé s'adapte, parfois en quittant temporairement l'habit ecclésiastique (ce qui leur était interdit).

Dans le cœur de l'ouvrage (chapitres quatre à sept), l'auteure expose les arrangements instables autorisant en pratique la sexualité des ecclésiastiques. C'est l'accumulation de déviances, la répétition des transgressions, la déstabilisation de la paroisse, les manquements à la fonction curiale qui entraînent la vindicte populaire ou le déclenchement de poursuites. Ce « seuil d'indulgence » varie avec le statut social du clerc. En creux, l'on décèle la possibilité d'une sexualité quotidienne semi-secrète : c'est parfois après de longues années de vie maritale qu'un prêtre est dénoncé. « L'incontinence sexuelle des clercs ne représente pas en soi une déviance pour la société au sein de laquelle elle se produit tant qu'un voile pudique est maintenu sur une conduite ecclésiastique certes répréhensible, mais discrète », écrit l'auteure en conclusion (p. 277).

Museler les prêtres (chapitre huit) a pour but de protéger la famille du déviant : il s'agit de préserver l'honneur et l'ordre social. L'objectif final est de recouvrer la stabilité sociale. Les condamnations à mort sont rares, et les arrestations (qui visent à faire peur et à recueillir des renseignements) sont plus fréquentes que les incarcérations. 75 % des ecclésiastiques surpris avec une prostituée sont relaxés... mais ils ont dû signer un procès-verbal, preuve de leur complicité. Ainsi se développe un savoir d'État

sur le clergé. Du côté des autorités religieuses, les officialités (les tribunaux ecclésiastiques) cherchent à produire des aveux. L'enfermement dans des cloîtres ou des séminaires vise l'amélioration morale du condamné et sa réinsertion dans le groupe... mais les peines internes aux communautés religieuses restent, le plus souvent, faute de sources précises, invisibles à l'œil de l'historienne.

Baptiste Coulmont

Erwand DIANTEILL,
Michael LÖWY

Le sacré fictif. Sociologies et religion : approches littéraires

Paris, Éditions de l'éclat, coll. « Philosophie imaginaire », 2017, 170 p.

Après les approches « classiques » (Danièle Hervieu-Léger, Jean-Paul Willaime, 2001), « dissidentes » (Erwan Dianteill, Michael Löwy, 2006) et « insolites » (Id., 2009), le moment est venu pour aborder les « approches littéraires ». L'ouvrage ouvre l'appétit du lecteur par une préface (p. 7-15) mettant en relief l'apport des œuvres littéraires dans l'étude de la réalité sociale. Si l'attitude de Karl Marx et de Friedrich Engels envers les romans, considérés comme des sources incontournables d'informations, n'est pas partagée par nombre d'économistes contemporains, à quelques exceptions près, elle représente le point de départ de l'analyse de Dianteill et Löwy. Pourquoi les deux auteurs décident-ils de se référer, dès les premières lignes, aux théoriciens d'un socialisme qui se voulait *scientifique* ? D'après nous, ce choix a une valeur nullement négligeable et fait de cette préface une ressource précieuse pour tout chercheur en sciences sociales.

Afin de préciser notre propos, qu'il nous soit ici permis de nous pencher sur lesdites « exceptions », en évoquant cursivement les travaux de deux économistes français contemporains. Dans *L'empire de la valeur. Refonder l'économie* (Paris, 2011), André Orléan cherche à répondre à une question épineuse : la valeur est-elle une qualité intrinsèque de la marchandise ? D'après Orléan, rien n'est moins sûr : les objets marchands ne *possèdent* pas de valeur propre, celle-ci étant la résultante des *interactions* entre les sujets, mus par ce qu'il appelle « désir mimétique ». Comme l'on sait, la théorie du désir mimétique, développée par

René Girard et puisant dans les grands classiques de la littérature (de Cervantes, Stendhal, Dostoïevski), a pour but de saper la prétendue linéarité du désir, qui relierait un sujet (désirant) à un objet (désiré), en introduisant un troisième terme, le « médiateur » : « L'homme désire toujours selon le désir de l'Autre » (R. Girard, *Mensonge romantique et vérité romanesque*, Paris, 1961). Dans *Le capital au XXI^e siècle* (Paris, 2013), Thomas Piketty soutient que la France, après avoir abandonné le capitalisme d'État né dans les années 1950, est désormais « la Terre promise du nouveau capitalisme patrimonial privé du XXI^e siècle » (p. 221). En réalité, le capitalisme patrimonial n'est pas aussi nouveau que l'on pourrait croire : « Il ne s'agit pour une large part que d'une répétition du passé, caractéristique d'un monde de croissance lente, comme celui du XIX^e siècle » (p. 375). Afin de décrire ce « monde », qui éclairerait le nôtre, Piketty n'hésite pas à recourir aux romans de Jane Austen et de Balzac. Aussi curieuse qu'elle puisse paraître, cette démarche s'inscrit dans la critique des méthodes scientifiques des économistes. Celles-ci sont, selon lui, « fondées sur un usage immodéré des modèles mathématiques, qui ne sont souvent qu'une excuse permettant d'occuper le terrain et de masquer la vacuité du propos » (p. 946).

À l'instar des sciences économiques, les sciences sociales semblent de plus en plus préoccupées par la « scientificité » de leur expression et par l'« autosuffisance » de leur langage. Cette préoccupation se traduit souvent par le rejet de toute forme d'expression autre, considérée comme non scientifique. *Mutatis mutandis*, c'est, nous semble-t-il, l'« occupation du terrain » pointée par Piketty qui alimente l'indifférence (ou le mépris) envers ce qui est (envisagé comme) extérieur au domaine scientifique. Voulant se démarquer de cette approche, au vu de leur expérience de recherche empirique dans les sciences sociales des religions et de leur connaissance de la littérature scientifique, Dianteill et Löwy considèrent la sociologie comme une *science limitée*, qui bénéficierait d'une confrontation avec le récit littéraire. Les auteurs appréhendent les œuvres littéraires comme des « révélateurs de certains faits sociaux », des « analyseurs des faits religieux », qui « permet[tent] parfois de comprendre de façon plus adéquate la religion que les sciences sociales ». En s'appuyant sur les analyses de Pierre Lassave (*Sciences Sociales et littérature. Concurrence, complémentarité, interférences*, Paris, PUF, 2002), Dianteill et Löwy soulignent